Aucune nouvelle, jusqu'à présent, des victimes de Wissant. On ne sait rien à ce sujet.

UNE CATASTROPHE A BOULOGNE

CINQ PERSONNES NOYÉES

Boulogne-sur-Mer, 26 juin, minuit. — Un terrible accident a jeté un vif émoi en ville cette après-midi : une famille se promenait sur la Liane dans un canot à voile près du viaduc du chemin de fer.

Le canot a chavire. Cinq personnes ont été noyées, les cadavres ont été retrouvés; les deux autres ont pu se sauver.

Boulogne; 12 h. 50. — La catastrophe de la Liane est arrivée ce soir à sept heures. Le canot a chaviré à 27 mètres au large en face d'une fabrique de ciment. Les sieurs Réverend père et fils sont seuls sains et saufs.

Voici les noms des cinq noyés: Troussel, 24 ans, femme Troussel, 26 ans, Troussel fils, 3 ans et demi, femme Révérend, 29 ans, Alice Prunier, 5 ans.

Les cadavres de la femme Réverend et Troussel fils, ont été retrouvés. La marée était haute. L'émotion est grande en ville.

Boulogne, 27 juin, 1 h. 40. — Le sauvetage des deux Revérend est dû surtout à un cimentier nommé Charles Bonne, âgé de 38 ans.

Les docteurs Follède et Bourgeain leur ont donné les soins nécessaires.

Le commissaire central Henry, nommé commissaire à Lille, a montré beaucoup de dévouement en la circonstance.

***

Boulogne, 27 juin, 1 h. 55. — L'accident de la Liane a eu lieu par suite d'une fausse manœuvre.

Ce matin a trois heures, M. Willeneuve retrouvait le cadavre de la petite Alice Prunier, et à six heures le corps de Troussel et puis celui de sa femme étroitement enlacés.

Troussel était un excellent nageur; il se fût sauvé si sa femme ne s'était pas cramponée à lui et n'eût paralysé ses mouvements.

La municipalité se charge des funérailles des victimes. M. Lelièvre, adjoint, s'en est occupé spécialement hier soir.

Cette famille revenait de fêter à Pont-de-Briques, la Saint-Eloy. Ce sont des ouvriers de fabrique.

Situation météorologique. — Roubaix, 27 juin. — Hauteur barométrique 755 "|" (baisse); température, 7 heures du matin, 19 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 25 degrés; 5 h. soir, 26 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 26 juin. — Le baromètre s'abaisse sur le Nord-Ouest, le Centre et l'Est de l'Europe. Une nouvelle zone orageuse, inférieure à 760 mm. s'est avancée sur les Iles Britanniques et les Pays-Bas où la baisse atteint 5 mm ; dans cette zone deux minima se montrent l'un à l'Ouest de l'Irlande (757), l'autre vers le Pas-de-Calais, 757. La pression est assez uniforme et voisine de 763 au centre et au sud du continent ; elle est supérieure à 765 mm au Sud de l'Espagne et au Nord de la Scandinavie. Des orages et des pluies orageuses ont été signalés sur toutes nos régions et en Algérie.

La température monte sur les Iles Britanniques et le centre du Continent : elle était ce matin de 8° à Bodo, 10° à Moscou, 17° à Paris, Clermont, Madrid, 20 à Nice, Vienne, 22 à Alger et 28 à Trieste.

En France, le temps va rester chaud et de nouveaux orages sont probables.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mardi sont venues, devant le Conseil de préfecture, les protestations contre les élections municipales de Roubaix.

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu de l'audience.

Le commissaire du gouvernement a conclu à une enquête sur les allégations des protestataires, allégations qui ne sont appuyées d'aucune preuve.

L'affaire a été mise en délibéré.

Section florale de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — *Exposition des roses et fruits.* — Malgré le mauvais temps, dont nous avons la déveine de jouir, tout nous fait espérer une Exposition remarquable.

L'Exposition d'Anvers, ayant été reculée de huit jours, permettra, à quelques exposants belges de tout premier ordre, de contribuer brillamment au succès de l'Exposition de Roubaix.

La région de Brie-Comte-Robert nous enverra de magnifiques spécimens.

Les meilleurs horticulteurs et amateurs des environs tiendront à lutter avec ces exposants étrangers, et quelques-uns ont de grandes chances de succès.

Ce sera un beau tournoi, une lutte courtoise, et les membres du jury auront fort à faire pour décerner les récompenses qui sont à leur disposition.

Viennent quelques rayons de soleil, et tous les concours de fraises seront disputés; on pourra se rendre compte *de visu*, sinon par le goût, des mérites particuliers de ce fruit savoureux, ce fruit que l'on appelle la « Providence des gourmets. »

Il y aura de superbes corbeilles de raisins, et une forêt de pêchers garnis de fruits mûrs. C'est à en faire venir l'eau à la bouche.

La composition du jury ne laisse rien à désirer; nous ne pouvons donner les noms de ces messieurs, mais nous pouvons dire que la Société Nationale d'horticulteurs de France a fait l'honneur à la société de lui envoyer un délégué spécial.

De plus, un conseiller général de Seine-et-Marne; le président d'une des plus grandes sociétés d'horticulture de France; deux professeurs distingués et des plus émérites; un rosiériste de premier ordre, qui a obtenu les plus grandes récompenses à Paris et enlevé le prix d'honneur en 1888; enfin, le président du jury de notre dernière exposition de chrysanthèmes, ont bien voulu accepter, cette année, la mission de décerner les nombreuses récompenses qui sont mises à la disposition du jury.

Nous croyons que la salle de l'Exposition sera trop étroite pour contenir la foule des visiteurs et visiteuses qui voudront admirer, le samedi 30 juin, dans toute sa fraicheur, cette belle manifestation en faveur de la reine des fleurs.

La fête des écoles. — *Le Pelican blanc.* — L'heureux gagnant du panier de champagne a été M. Eugène Cordonnier avec le numéro 375.

L'aquarelle que l'hostellerie du *Pelican blanc* mettait en loterie, grâce à la générosité de l'auteur M. Guerin, a été gagnée par Madame Albert Prouvost avec le numéro 394.

Par décision de M. le Ministre de la marine et des colonies, en date du 23 juin, notre concitoyen M. Charles Toulet, ancien sous-officier, a été désigné pour l'emploi de commis au commissariat de la marine et des colonies.

Ce fonctionnaire devra rallier son poste au Tonkin par le bâtiment affrété, qui partira de Toulon le 1er août prochain.

Un noyé. — Lundi matin, un noyé a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu. Son identité n'a pu être établie.

L'inconnu paraît âgé d'environ 40 ans; il était vêtu, comme le sont la plupart des terrassiers, d'un habillement complet en velours marron.

Des passants, l'ayant vu tomber à l'eau, près du pont de la République, se portèrent immédiatement à son secours et purent le retirer respirant encore, mais, malgré tous les soins qu'on lui prodigua, le malheureux expira au bout de quelques instants.

Un grand rassemblement s'est produit, mercredi matin, vers huit heures, rue du Fontenoy. Une femme, connue pour sa conduite légère, se querellait violemment avec un individu qui vit de moyens inavouables. Des injures on en vint aux coups et la malheureuse femme fut brutalement frappée.

Des passants allèrent chercher la police. Lorsque celle-ci arriva sur les lieux, l'individu prit la fuite du côté de la frontière.

Un journalier, Henri Vandenberten, s'est foulé le pied, mardi soir, en tombant d'un trottoir, rue du Grand-Chemin. Il a reçu les soins d'urgence à la pharmacie Taillez.

Un gamin de dix ans, Arthur Dhuy, a été arrêté pour vol d'un porte-monnaie.

Chronique colombophile. — Le cercle colombophile *Union*, établie rue St-Antoine, 32, prévient les amateurs qu'il fera les dressages suivants, préparatoires à son concours de Paris, du 15 juillet :

Jeudi 28 juin, Leforest; vendredi 29 juin, Albert; samedi 30 juin, Vitry; mardi 3 juillet, Albert; mardi 10 juillet, Breteuil; jeudi 12 juillet, Chantilly.

Mise en paniers pour Leforest et Vitry le même jour de 6 à 7 heures du matin, et, pour les autres concours, la veille de 6 à 7 heures du soir.

Ecole de natation. — Température de l'eau le 26 juin. — Huit heures du matin, 21 degrés; quatre heures du soir, 20 degrés 1/2.

Mercredi après-midi, entrée réservée aux dames, à partir de trois heures.

Croix. — Lundi soir, vers dix heures, plusieurs individus se sont pris de querelle avec un cabaretier du *Chemin de la Makellerie*, qui leur réclamait le paiement des boissons qu'ils avaient absorbées; ils ne voulurent pas se rendre à son invitation; le cabaretier essaya de les mettre à la porte; mais mal lui en prit, nos consommateurs se saisirent des chaises de l'estaminet pour le frapper. La femme du malheureux cabaretier arriva sur ces entrefaites, et parvint à dégager son mari. Les malfaiteurs, une fois dehors, tournèrent leur colère contre les carreaux qu'ils brisèrent. Procès-verbal a été dressé.

Lannoy. — Deux individus avaient passé l'après-midi à jouer aux cartes, dans l'estaminet de M. Migeon. C'étaient les sieurs D. et B. Ils se sont pris de querelle pendant la soirée; B. avait perdu 20 centimes au jeu et il ne voulait pas les remettre à D... Bientôt ils en vinrent aux mains. Le cabaretier, qui avait voulu les séparer, a reçu, dans la bagarre, quelques coups sans gravité.

Hem. — Une rixe est survenue, dimanche soir, à Hem. Trois briquetiers, qui retournaient chez eux, se plaignaient de leur commerce quand des individus, restés inconnus, ont fondu sur eux et leur ont porté des coups de poing et de couteau. L'un des trois briquetiers est assez grièvement atteint.

— *Tués par la foudre.* — Trois génisses, appartenant à M. Jean-Louis Bayart, cultivateur, à Hem, ont été tuées, lundi dernier, par la foudre. La perte est évaluée à 950 fr.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. — En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOUT & COINS

Incendie. — Un incendie a éclaté, lundi soir, vers 10 heures chez M. Vanderydhem, coiffeur, rue Saint Jacques, 64. Le feu a pris dans un bâtiment attenant à une cour ; les pompiers du poste sont accourus aussitôt et ont réussi à circonscrire l'incendie.

On ne connaît pas la cause du sinistre ; les dégâts sont évalués à 1,500 fr. environ. Il y a assurance à la Compagnie *La Confiance*.

Accident sans gravité. — Le nommé Pierre Lemblin, 26 ans, domestique sans domicile fixe, était monté sur un tombereau; en voulant descendre, il perdit l'équilibre et tomba sous le chariot; il se releva aussitôt, ne ressentant aucun mal. Il en fut quitte pour la peur. L'accident a eu lieu rue du Tilleul.

Enfant brûlé. — Hier matin, la femme Gomez, demeurant rue du Tilleul, était en train de faire du café, lorsque sa petite fille, âgée de 17 mois, la tira par la robe; Mme Gomez se retourna vivement et fit tomber sur la pauvre petite le liquide brûlant qui était déposé sur la cuisinière.

Les brûlures ne sont pas graves et, d'ici quelques jours, la petite fille sera complètement remise.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Le vol de la rue du Faubourg-de-Roubaix. — *Nouveaux détails.* — Deux des trois individus arrêtés, dimanche, comme étant les auteurs du vol audacieux commis au préjudice de Mme Faucon, à Saint-Maurice ont enfin consenti, lundi soir, à sortir du mutisme absolu dans lequel ils s'étaient renfermés jusque-là : ce sont les sieurs François Dupont, âgé de 27 ans, voyageur de commerce, sans domicile fixe, et Jean-Baptiste Dubois, ouvrier en fer, rue Magenta, 28. Quant au troisième, qui paraît être le chef de la bande, il se refuse absolument à faire connaître son identité : on le connaît toutefois sous le nom de Joseph.

Ces audacieux voleurs ont écoulé à Roubaix et à Lille une partie de leur butin : à Roubaix, ils en ont vendu pour 300 francs ; à Lille, pour 762 fr. Un cachemire de 3,000 francs a été vendu *douze francs*. L'enquête continue.

Un père assassin de sa fille. — On demeure véritablement interdit à la pensée qu'un drôle de dix-neuf ans, un adolescent, déjà père de famille, ait pu se rendre coupable d'un forfait aussi épouvantable.

Interrogé par M. de Brix, juge d'instruction, Soëtens a commencé par nier les faits monstrueux qu'on lui reprochait.

Mais il a fini par entrer dans la voie des aveux.

Il a déclaré qu'il a jeté sa fille dans l'eau; puis, que la mort, ne venant pas assez rapidement, il a retiré l'enfant de l'eau, et qu'il l'a étranglée. La blessure constatée au cou de l'enfant provient des ongles de Soëtens.

Cet individu exerce la profession d'ouvrier cordonnier. Il est né à Lille, de parents belges.

Mme Soëtens, née Joséphine Weymecke, est âgée de 23 ans.

Le juge d'instruction a entendu plusieurs témoins.

Il est probable qu'en présence des aveux de l'assassin, cette épouvantable affaire viendra devant la prochaine session des assises.

Insolation. — L'été est venu brusquement, depuis quelques jours, et on se croirait maintenant au Sénégal. Deux cas d'insolation ont marqué l'après-midi de lundi. Un vieillard de 80 ans, M. Asseman, demeurant rue des Etaques, 49, est tombé malade à l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue de Paris : il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur après avoir reçu les soins d'un médecin.

Le second accident s'est produit au marché St-Nicolas, un peu avant la fermeture. Une marchande, Mme Pilate Defaut, a été frappée d'insolation : on lui a donné des soins chez elle, Grande-Place, 20.

Malade sur la voie publique. — Hier vers midi et demi, M. Henri Lévêque, ouvrier teinturier âgé de 33 ans, de Tourcoing est tombé d'inanition, rue St-Pierre.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Séance du 26 juin.

LES ÉLECTIONS DE ROUBAIX

Aujourd'hui viennent devant le Conseil de Préfecture les protestations formulées contre les élections municipales des 6 et 13 mai. Le rôle porte deux affaires distinctes : 1° Protestation de M. Caudrelier contre les élections du 6 mai ; 2° Autres protestations présentées par MM. Flipo et Vincent concernant le scrutin de ballottage.

Le conseil est présidé par M. Facon : il est six heures quand les débats commencent.

MM. Julien Lagache, Vinchon et Paul Watinne prennent place derrière Me Boyer-Chamard; Me Barbe s'est chargé de soutenir les protestations, MM. Briet, (Flipo ou Lepers) et Caudrelier sont assis près du banc occupé par leur conseil. Le public qui se presse dans la partie de la salle qui lui est réservée, ne paraît pas très sympathique à l'administration roubaisienne.

M. Ricard est conseiller rapporteur et M. Salmon occupe le siège du commissaire du gouvernement.

Le rapport relate d'abord la protestation de M. Caudrelier ; cette protestation vise des distributions de boissons dans les cabarets, des faits de pression et d'intimidation; tout cela est relatif aux élections du 6 mai.

Pour le second tour, M. Flipo soutient que la pression s'est accentuée, que de l'argent a été distribué. Quant à M. Alexandre Vincent, il se plaint d'avoir été arrêté et sequestré sans mandat, sur la requête de MM. Leclercq-Mulliez et Alfred Reboux, parce qu'il distribuait des bulletins au nom du premier. Il y a encore une autre protestation de M. Flipo : celle-ci est relative à l'offre de 2,500 francs qu'aurait faite un M. Cossart à M. Achille Lepers, afin de former une liste ouvrière.

Le rapport relate les protestations déposées par Me Boyer-Chamard contre les allégations des protestataires ainsi qu'une demande d'enquête formulée au nom de ces derniers par leur conseil.

Me Barbe développe les arguments qui militent suivant lui, en faveur de la prise en considération de la demande d'enquête et donne lecture du mémoire dans lequel les griefs sont articulés.

Ces griefs, ils ne sont guère justifiés, sont assez nombreux; ils consistent particulièrement en distributions de chopes dans plusieurs cabarets de la rue de la Lys, de l'Epeule, du Trichon, de la place d'Amiens, de la rue de l'Alouette, etc : « Les élections sont dûes à des corruptions et ont été menées à coups de chopes et de pièces de cent sous » affirme ce mémoire. « L'élection municipale de Roubaix a été une vaste orgie », ajoute Me Barbe qui en arrive ensuite à l'affaire Cossart, considérée, par lui, comme un fait de corruption électorale.

Les griefs étant nettement déterminés, l'avant-faire droit, c'est-à-dire l'enquête s'impose, affirme encore Me Barbe. L'avocat des protestataires s'élève avec chaleur contre l'élection qu'il prétend viciée par tous les faits allégués, dont on offre d'établir la preuve.

Me Boyer-Chamard parle avec autant de calme que son confrère avait montré de véhémence. Il rappelle qu'il y a quatre ans il a été appelé à plaider devant le Conseil de Préfecture pour les élus du 6 mai, que les protestations qui avaient surgi, à cette époque, avaient été rejetées et qu'aujourd'hui encore les protestations doivent avoir le même sort, parce qu'elles ne sont appuyées ni de certificats ni de témoins et qu'elles constituent une sorte de défi.

« En 1884, s'écrie-t-il, je prenais, au nom de mes clients, l'engagement de gouverner avec libéralisme, et cet engagement, ils l'ont tenu.... »

L'éminent avocat, après avoir fait l'éloge de la municipalité de Roubaix, entre dans le vif de la discussion.

Dans une plaidoierie aussi serrée que fine et spirituelle, Me Boyer-Chamard établit que les griefs invoqués ne sont appuyés d'aucune preuve, tandis qu'il produit des déclarations des présidents de sections et de cabarets qui apportent des allégations contraires.

Devant un tribunal administratif, dit-il encore, il faut que l'instruction soit faite, suivant les dispositions de la loi ; les adversaires n'apportent aucun témoignage tandis que nous donnons des preuves écrites, ce qui prévaut devant le Conseil de préfecture, suivant la jurisprudence du conseil d'Etat.

Me Boyer-Chamard passe aux protestations relatives à l'élection du 13 mai. Les griefs sont les mêmes, corruptions, orgies.

Sur l'affaire Cossart, il invoque le témoignage de M. Louis Leclercq, président du comité indépendant, qui a déclaré ne pas connaître ce Cossart.

L'honorable avocat fait une narration très humoristique de cette affaire.

Ce Cossart a, paraît-il, il y a quatre ans, formé une liste à lui, liste composée de trois tapdeurs de chiens. Il désirait, cette année, renouveler son expérience et s'est, en effet, abouché avec M. Lepers. Il a offert de l'argent, mais il n'est pas prouvé qu'il ait agi pour le compte des indépendants et l'eut-il fait il n'y avait pas là du délit.

Une plainte a été déposée entre les mains du procureur de la République qui a répondu qu'il n'y avait rien là d'illicite, qu'il est permis de donner de l'argent à un parti pour dresser une liste.

Et, du reste, Cossart n'a pas réussi et son intervention n'a eu encore aucune influence sur l'élection.

Quant à l'incident Vincent, bien que Me Barbe dise qu'il est abandonné, Me Boyer-Chamard raconte de quelle façon on distribuait une liste portant en tête le nom de M. Leclercq-Mulliez, liste qui était de nature à égarer les voix.

Dans une péroraison éloquente, l'honorable avocat rend, de nouveau, hommage au libéralisme de la municipalité de Roubaix, qui doit être considérée comme la plus sage de France.

Me Barbe, dans sa réplique, insiste pour obtenir l'enquête. Il entre dans de nouvelles considérations plutôt politiques que juridiques et réédite toutes les accusations contre le comité des indépendants qui est, suivant lui, seul coupable des griefs allégués.

M. Salmon, commissaire du gouvernement, prend à son tour la parole. Il dit en substance : « Dans le dossier, vous n'avez pas les éléments suffisants d'appréciation. Les faits sont graves : une des parties demande l'enquête, je me joins à elle pour la demander aussi. Le commencement de preuve par écrit est-il nécessaire ? Le commencement de preuve, vous l'avez, puisque on assure que 300 fr. ont été donnés en arrhes par M. Lepers à M. Cossart. »

C'est sur ce point que s'appuie M. le commissaire du gouvernement.

« La gravité de l'offre de 2500 fr. dit-il encore, existe surtout dans la suite, c'est-à-dire la promesse que si les indépendants passaient, M. Lepers aurait eu 1000 fr. et une pièce de vin.

» En second lieu, la loi électorale de 1884 n'a jamais dit qu'un commencement de preuve soit nécessaire. » M. Salmon cite, à ce sujet, des arrêts du Conseil d'Etat et conclut à l'adoption de la demande d'enquête.

Le Conseil met l'affaire en délibéré et la séance est levée à huit heures. J. P.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 26 juin 1888

Présidence de M. JULES DESURMONT

Jugement

A propos d'une tarte. — Voici la solution donnée à l'affaire dont nous avons parlé, il y a huit jours, sous cette rubrique.

Le Tribunal a rejeté l'offre de preuve présentée par le patissier, il l'a débouté de sa demande reconventionnelle en dommages-intérêts et l'a condamné à payer une indemnité de 200 francs plus les frais du procès.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Voici les principaux changements qui seront apportés aux heures de départ et d'arrivée, à partir du 1er juillet 1888 :

DÉPART. — *Ligne de Paris.* — Le train partant actuellement à 10 h. 15 du soir pour Douai partira à 10 h. 25 s.

Le train partant de Lille pour Paris à 11 h. 45 du soir, partira à 11 h. 40.

Ligne de Calais et Dunkerque. — Le train partant actuellement pour Hazebrouck à 6 h. 52 matin, partira à 6 h. 47 matin.

Celui de Lille à Dunkerque et Calais partant actuellement à 7 h. 15 partira à 7 h. 13 matin.

Le train partant actuellement pour Hazebrouck à 11 h. 40 soir, partira à 11 h. 42 soir.

Ligne de Lille à Mouscron. — Le train partant à 7 h. 17 matin, partira à 7 h. 15 matin ; celui partant à 8 h. 16, partira à 8 h. 14 matin ; celui partant à 2 h. 24 soir partira à 2 h. 23 soir ; celui de 8 h. 08 soir partira à 8 h. 12 soir ; celui de 10 h. 17 partira à 10 h. 18 soir.

Ligne de Lille à Tournai. — Le train partant actuellement pour Tournai à 10 h. 16 matin partira à 10 h. 15 matin, celui partant à 1 h. 53 partira à 1 h. 51 soir, celui de 2 h. 15 partira à 2 h. 21 soir, celui de 5 h. 18 partira à 5 h. 16 soir.

ARRIVÉE. — *Ligne de Calais.* — L'express de Calais arrivant à Lille actuellement à 2 h. 09 soir arrivera à 2 h. 16 soir, celui de Berguette arrivant à 6 h. 41 arrivera à 6 h. 43 soir.

Ligne de Paris. — Le train de Paris arrivant à Lille à midi 15 arrivera à Lille à midi 12, celui arrivant à 10 h. 40 soir arrivera à 10 h. 38 soir.

Ligne de Valenciennes à Lille par Orchies. — Le train arrivant actuellement à 2 h. 54 soir arrivera à 2 h. 56 soir.

Ligne de Tournai. — Le train arrivant à Lille à 11 h. 58 matin arrivera à 11 h. 54 matin. Le train d'Ascq arrivant à 3 h. 07 arrivera à 3 h. 04 soir, celui de Tournai arrivant à 5 h. arrivera à 4 h. 56 soir, celui d'Ascq à 8 h. 30 arrivera à 8 h. 20 soir, celui de Tournai arrivant à 9 h. 22 arrivera 9 h. 21 soir.

Ligne de Mouscron. — Le train arrivant à Lille à 7 h. 42 soir arrivera à 7 h. 39 soir. Celui arrivant à 10 h. 02 arrivera à 10 h. 12 soir, celui de 10 h. 48 arrivera à 11 h. soir.

NORD

L'Académie de Douai à Lille. — L'ordre du jour de la Chambre des députés annonce la délibération prochaine sur le projet de loi relatif au transfert de l'Académie de Douai à Lille.

Concours de juments. — Le concours départemental, pour juments poulinières et pouliches de trois ans, de race de trait, spécialement affecté aux éleveurs des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, se tiendra au Quesnoy, le 8 juillet prochain, à huit heures du matin. La réunion du jury aura lieu à dix heures.

Les prix affectés à ce concours sont :

Juments suitées. — 5 primes de 200 fr., 5 primes de 150 fr., 5 primes de 100 fr., 5 primes de 75 fr. Total des primes : 2,625 francs.

Pouliches âgées de 3 ans. — 1 prime de 200 fr., 2 primes de 150 fr., 2 primes de 100 fr., 1 prime de 50 fr. Total de primes : 750 francs.

Sport. — Les courses de Valenciennes auront lieu sur l'hippodrome de Vicq, le dimanche 15 juillet prochain, à deux heures.

Cette importante réunion comprendra : une course au trot attelé, trois courses plates, dont une de 4.500 fr., et trois steeple-chases, dont un de 3.000 francs.

PAS-DE-CALAIS

Un nouveau fléau. — On écrit de Courrières qu'une chenille vient de faire son apparition en quantités considérables dans les bois des environs et s'attaque principalement aux feuilles de peupliers.

Les branches sont mises à nu comme en plein hiver.

En tombant autour des arbres, ces chenilles forment une couche d'un pied d'épaisseur. Les plus vieux habitants du pays ne se rappellent pas d'avoir assisté à une dévastation pareille.

Ces chenilles sont assez grosses, d'une couleur vert foncé avec des taches d'un rouge sombre. On craint que ce nouveau fléau ne s'attaque aux bois voisins.

BELGIQUE

Un vol de 700 francs à Reckem. — Un vol audacieux a été commis à Reckem en plein jour, vers 10 heures du matin, chez les frères Billet, cultivateurs en cette commune. Les voleurs se sont introduits par la porte du jardin; dans une chambre, ils ont enlevé d'un coffre une somme d'environ 700 francs; ils ont, en outre, emporté des valeurs et douze morceaux de viande.

On pense que les voleurs étaient au nombre de trois, car vers 10 h. 1/2, les voisins ont vu deux étrangers aux alentours de la maison, chargés chacun d'un sac. Le troisième voleur est parti d'un autre côté ; on a pu suivre ses pas jusque dans un champ de blé, où, sans doute, il a compté son butin, car on a retrouvé, en cet endroit, des boutons qui se trouvaient dans la bourse enlevée du coffre.

P.-S. — L'on vient de trouver le long de la Lys, de Menin à Wevelghem, plusieurs pièces d'argenterie. Toutes ces pièces signées des lettres L. B. entrelacées consistent en 4 cuillers, 4 fourchettes, 7 cuillers à café et une louche et proviennent du vol de chez les frères Billet à Reckem.

Le chemin de fer direct de Menin à Roulers. — Un arrêté royal approuve le plan-tableau présenté par la société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale, et indiquant les emprises à effectuer sur le territoire des communes de Dadizeele, de Moorseele et de Ledeghem, pour la construction du chemin de fer direct de Menin à Roulers.

Trouvaille de squelettes à Menin. — Ces jours-ci, en creusant des fondements, on a trouvé une quantité de squelettes, en face du couvent des sœurs Bénédictines à Menin.

Ce sont probablement les ossements de soldats qui ont été enterrés en cet endroit, lors d'une invasion. Les ossements ont été portés au cimetière pour y être enterrés.

Le comité de l' « Appel au Peuple », à Bruxelles. — Le Comité central impérialiste de l'appel au peuple, dont le siège est à Paris, s'est réuni, vendredi, en séance extraordinaire à Bruxelles, sous la présidence du prince Victor-Napoléon.

Assistaient à cette séance : MM. le général du Barail, Jolibois, Levert, députés; Henri Chevreau, ancien ministre; Léon Chevreau, Delafosse, députés; Clément Le Royer, Amédé-Edmond Blanc.

La réunion a duré de midi à six heures. Si nos renseignements sont exacts, d'importantes résolutions auraient été prises.

Les extraditions. — Le gouvernement français vient de réclamer au gouvernement belge l'extradition de deux escrocs de haute marque : Albert Boyier, ancien percepteur des postes à Fresnes, qui a commis de nombreuses escroqueries et Arsène Bold, notaire à Gerres, où il est inculpé d'abus de confiance et de faux.

Le ballon du *Grand concours* **parti**, dimanche soir, de l'hémicycle de l'Exposition, sous la direction de M. A. Toulet, a atterri à Bailleul, à 4 h. 20 du matin, dans d'excellentes conditions.

Arsène Blondin, le héros du Niagara, tendra prochainement sa corde dans les jardins de l'ancien champ des Manœuvres, à une hauteur de 30 mètres, en passant au-dessus du grand bassin.

Triste accident à Courtrai. — Lundi matin, au marché aux chevaux, à Courtrai, le sieur S..., marchand de chevaux, a reçu un coup de pied de cheval dans le dos et a eu l'épine dorsale brisée. Il a été relevé dans un état désespéré.

L'orage. — *A Bruxelles.* — Pendant l'orage de lundi, la foudre est tombée sur l'église de la Chapelle. Le fluide est venu s'abattre sur le paratonnerre et une corniche de l'édifice a été arrachée.

La foudre est tombée également sur la maison occupée par M. Schelfhoudt, fabricant de papiers peints, place de la Chapelle.

A Dinant. — Un orage terrible s'est manifesté, lundi après-midi, à Dinant. Des blocs de rochers énormes ont été ébranlés et se sont effondrés ; aux carrières d'Anseremme, une masse de pierre est tombée dans la rue écrasant un chariot.

Partout on signale des inondations et de nombreux accidents.

L'assassinat de Merchtem. — Dimanche soir, plusieurs jeunes gens étaient réunis dans un estaminet de cette commune, lorsqu'une vive discussion intervint entre un cultivateur, Auguste Heyvaert, et un ouvrier graveur, nommé Alphonse Gerinckx.

La discussion semblait terminée, lorsque ce dernier sortit, rentra chez lui et froidement s'arma d'un fusil. Il attendit sa victime qui rentrait chez elle quelques instants après. Heyvaert arrivait tranquillement, lorsque Gerinckx lui tira un coup de feu qui l'étendit raide mort.

Importantes saisies à Bruxelles. — Lundi après-midi, M. le juge Ketels a fait saisir chez tous les éditeurs et marchands de musique de Bruxelles, des musiques dont les droits d'auteurs ne sont pas payés.

Ces perquisitions et saisies étaient faites sur la demande de la Société des Auteurs français. Quantité de morceaux de musiques ont été pris.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 juin.* — Palmyre Desmettre, rue de l'Epeule, 192. — Julien Denis, rue de Mons, cour Callewaert. — Albert Bailleul, rue du Pays, 15. — Victor Noulez, rue Turgot, 43. — Pierre Verspieren, boulevard de Paris, 45. — Marie Cousleux, rue Meyerbeer, 31. — Alphonse Demarque, sentier du Ballon, mais. ns Flipo. — Melanie Duvck, rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 9. — *Mariage.* — Henri Courcelle, 55 ans, ourdisseur, à Dottignies, et Sidonie Fouquart, 35 ans, épicière, rue des Longues-Haies, 158. — *Déclarations de décès du 26 juin.* — Inconnu, dans le canal, près le pont du boulevard de la République. — Adèle Roger, Hôtel-Dieu. — Ivon Roubrouck, 41 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Marie Coulon, 10 mois, rue de Naples, cour Marcq, 2.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 juin.* — Alfred Deguin, rue de Monin. — Marie Carette, rue Joire. — Eugène Verbeke, au Blanc-Seau. — Angèle Vanwassenhove, rue de Paris. — Marie Dubar, rue du Tilleul. — Alice Bossut, au Grand-Plaisir. — Valentin Marlière, rue du Tilleul. — Théodore Carlier, au Blanc-Seau. — Alphonsine Vanderbeke, au Brun-Pain. — *Du 25.* — Albertine Wyseur, Pont-de-Neuville. — Paul Cartier, rue Dumortier. — Paul Siragier, rue de Menin. — Noémie Leroux, rue de la Cloche. — Germaine Legal, rue de la Croix-Blanche. — Gustave Vandacle, rue de Menin. — Alexandre Quique, rue des Phalempins. — Malvina Delmotte, rue Nationale. — Armand Piat, rue des Cinq-Voies.

Du 26. — Malvina Delmotte, rue Nationale. — Laurente Hereng, rue du Niot. — Paul Henn, rue du Clocher. — Marie Equinet, Pont des Plats. — Célestine Ivens, rue de Mulin.

Mariages. — Alphonse Muyjean, 25 ans, charretier, et Marie Vandromme, 25 ans, soigneuse. — Félix Delberghe, 29 ans, retordeur, et Josephine Faveur, 26 ans, sans profession.

Déclarations de décès du 24 juin. — Henri Deheule, 8 mois, rue de la Latte. — *Du 25.* — Louis Losfeld, 81 ans, charpentier, rue des Plats. — Marthe Demarque, 4 mois 7 jours, rue de l'Epine. — Marie Deabonnet, 37 ans 4 mois, repasseuse, rue des Coulons. — Virginie Lietaer, 71 ans, 8 mois, sans profession, au Phalempins. — Gustave Lecoutre, 2 mois 10 jours, rue Fin de la Guerre. — *Du 26.* — Pierre Defranc, 73 ans, rue de Lille. — Archange Lecroart, 78 ans, 1 mois, sans profession, Hospice général. — Eugène Parmentier, 1 mois 16 jours, rue de la Croix-Rouge. — Alfred Leroux, 44 ans, teinturier, Hôpital-Civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BROWAEYS-BAZIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François BROWAEYS, teinturier, décédé à Roubaix, le 25 juin 1888, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 27 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 28 dudit mois, à 10 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 18.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

27 JUIN 1743

BATAILLE DE DOETTINGEN

Encore une journée où la folle précipitation des Français changea en défaite une victoire assurée.

C'était pendant la guerre de la succession d'Autriche, la défection de Frédéric II, qui n'hésitait jamais à abandonner un allié quand il y avait intérêt, venait de laisser la France seule en fiœdé l'Autriche de l'Angleterre et de la Hollande coalisées. Nous avions une armée fort aventurée en Bavière, et les Anglo-Autrichiens, au nombre de 50,000, commandés par lord Stain et le roi George lui-même, remontaient la rive droite du Rhin pour aller la prendre par derrière.

Le maréchal de Noailles fut chargé de leur barrer le passage, et alla s'établir à cet effet entre le Neckar et le Mein qui, courant de l'est à l'ouest, vint se jeter dans le Rhin, le premier à Manheim, et le second à Mayence par Francfort.

L'armée anglaise, parvenue à Francfort, remonta le Mein jusqu'au delà de Hanau, et vint s'installer le long de son cours et sur sa rive droite entre Doettingen et Aschaffenbourg, qui est à 2 ou 3 lieues au sud, sa position était inexpugnable, mais elle n'avait pu y arriver qu'en traversant des gorges resserrées qui devenaient ainsi sa seule ligne de retraite.

Noailles se garda bien de l'y aller chercher, il s'obstina à demeurer sur la rive gauche du Mein, en interceptant le cours supérieur, et sachant bien que les Anglais n'y demeureraient pas longtemps du moment où ils n'auraient pour s'alimenter que les convois insuffisants qui leur arrivaient par le couloir étroit qu'ils avaient été obligés de traverser.

Bientôt en effet les anglais voulurent rétrograder sur Hanau; c'est le moment que Noailles attendait, il avait jeté des ponts au-dessus d'Aschaffenbourg et au dessus de Doettingen, et placé à la tête de ce dernier pont le duc de Gramont, il avait en même temps, couvert la rive gauche de batteries entre ces deux points.

Quand le 27 juin les Anglais évacuèrent Aschaffenbourg, Noailles passant le Mein y entra derrière eux et se mit à leur poursuite; poussés en queue par Noailles; battus en flanc par les batteries de la rive gauche, ils allaient être arrêtés en tête à Doettingen par Gramont et forcés de se jeter en désordre et entre deux feux dans les défilés où leur défaite était inévitable.

La folie de Gramont fit tout échouer; au lieu d'attendre les Anglais dans Doettingen où il était sûr de les arrêter, il en sortit et marcha en plaine au-devant d'eux : c'était attaquer à lui tout seul le gros de leur armée, et paralyser en même temps le feu des batteries de la rive gauche qui ne savaient